

**PROCÈS VERBAL ET  
COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL  
du mardi 28 septembre 2017 - 19H00**

Étaient présents, tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :

Mesdames Charline DENIS (à partir de la délibération n° 18), Patricia WACH, Marylise BAILLEUL et Marie-Renée LEROUX, absentes excusées ayant donné procuration.

Messieurs Bernard MOULIN et Alain KEMPYNCK, absents excusés ayant donné procuration.

Madame Christine BRASSE, absente excusée.

Monsieur Arnaud FIGENWALD est élu Secrétaire de Séance.

=====

**1) Installation d'un conseiller municipal**

Madame le Maire informe ses collègues qu'il y a lieu de procéder au remplacement de Madame Jacqueline CADET, démissionnaire.

Monsieur Patrice OPIGEZ, venant immédiatement après le dernier élu sur la liste **ENSEMBLE CONTINUONS**, est installé en qualité de Conseiller Municipal.

**2) Composition des Commissions**

Madame le Maire informe ses collègues que Madame Jacqueline CADET, démissionnaire, faisait partie des Commissions « Vie Quotidienne » et « Affaires Sociales – Solidarité Intergénérationnelle ».

Il y a lieu de procéder à son remplacement par Monsieur Patrice OPIGEZ

*Adopté à l'unanimité*

**3) Compte rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2017**

Madame le Maire invite le conseil à adopter le compte rendu du conseil municipal du 27 juin 2017.

Madame Emmanuelle LEVEUGLE demande que la dernière phrase du point 29 soit modifiée.

*Adopté à l'unanimité*

**4) Compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017**

Madame le Maire invite le conseil à adopter le compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2017.

*Adopté à l'unanimité*

**5) Compte rendu des décisions prises par le Maire**

Madame le Maire invite le Conseil à prendre note des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Monsieur DELBARRE souhaite des explications sur :

- la décision n° 42 : il demande si ce n'est pas au locataire de prendre en charge le contrat de gaz. Madame LEFEBVRE précise qu'il s'agit de la remise en route après une période de coupure.
- la décision 43 : il s'étonne des honoraires élevées du Bureau d'études REVAL. Monsieur VERDOUCQ répond qu'il s'agit des tarifs habituels.
- la décision 44 : il souhaite savoir s'il s'agit de nouveaux panneaux. Madame LEFEBVRE

répond qu'il s'agit d'une reconduction.

- la décision 53 : Il demande s'il n'est toujours pas prévu d'arrêt de bus aux abords du Moulin. Madame le Maire répond que les bus peuvent se garer à proximité et précise que 5 places sont prévues pour se garer ainsi que 5 un peu plus loin. Il demande enfin si l'ouverture du Moulin est prévue lors de la fête prochaine. Madame le Maire répond que seul le bas du Moulin sera visitable.
- La décision 55 : Pourquoi une maîtrise d'ouvrage ? Monsieur VERDOUCQ répond que l'on n'a pas les compétences en interne pour écrire les pièces spécifiques. Il informe par ailleurs que la commune a reçu le trophée de l'éclairage innovant (commune de moins de 20 000 habitants).
- La décision 63 : N'est ce pas de la compétence de l'agglo ? Madame le Maire répond que la commune n'y a pas adhéré.
- La décision 66 : Pourquoi aucune entreprise de Beuvry ? Monsieur VERDOUCQ répond qu'aucune entreprise n'a répondu. Le dossier est très complexe à monter.

#### **6) Election d'un délégué au CCAS**

Madame le Maire informe le conseil que par délibération en date du 8 Avril 2014, Madame Jacqueline CADET a été élue Membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. Suite à sa démission, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre.

La liste « Ensemble Continuons » présente 1 candidat.

Nombre de votants : 28

Nombre de suffrages exprimés : 27

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Monsieur Patrice OPIGEZ est élu avec 27 voix

*Adopté à la majorité  
(1 abstention : Jennifer DELLA-RICCA)*

#### **7) Budget 2017 – Décision modificative n° 1**

Monsieur Voltaire BOUQUE informe le conseil qu'il convient d'ajuster les crédits de différentes opérations d'investissement, au budget primitif 2017

*Adopté à la majorité  
(2 abstentions : Charles DUMONT et Guillaume DELBARRE)*

#### **8) Budget Primitif 2017 – Décision modificative n° 1 Budget annexe ZAE**

Monsieur Voltaire BOUQUE informe le conseil qu'il convient d'ajuster certaines écritures comptables au budget Primitif 2017 de la ZAE et l'état d'actif du dit budget annexe,

*Adopté à l'unanimité*

#### **9) Budget de la ZAE – Changement de nomenclature comptable**

A la demande de Monsieur WAILLE, Monsieur Voltaire BOUQUE invite le conseil à adopter un changement de nomenclature comptable en M14 à compter du 1er janvier 2018. En effet, le budget annexe de la ZAE (Zone d'Activités Economiques) ne peut être considéré comme un SPIC (Service Public Industriel et Commercial) mais comme un budget annexe créé dans le cadre de la location de bâtiments industriels à des entreprises privées et doit donc être géré en M14.

*Adopté à l'unanimité*

#### **10) Créances irrécouvrables – Admissions en non valeur**

Monsieur Voltaire BOUQUE invite le conseil à admettre en non valeur la somme de 1 911,73 € résultant de créances qui n'ont pu être recouvrées.

*Adopté à l'unanimité*

#### **11) Appel à projet régional « La Nature en Chemins » - Demande de subvention**

Madame Emmanuelle LEVEUGLE invite le conseil à adopter le plan de financement pour le projet de plantations de haies sur le chemin reliant la rue Victor Dutériez et la rue Gambetta.

*Adopté à l'unanimité*

**12) Opération d'aménagement R.D. 72 – Subventions**

Monsieur Gaëtan VERDOUCQ informe le conseil que lors de la commission permanente départementale du 6 mars 2017, le conseil départemental a adopté une participation de 120 000 € au titre des opérations de sécurité à maîtrise d'ouvrage communal (OSMOC 2017) pour les travaux de sécurisation des carrefours formés par la RD 72 avec la rue Jules Weppe d'une part et la rue du Stade d'autre part.. Elle invite le conseil à accepter cette participation financière.

*Adopté à l'unanimité*

**13) Politique de la Ville – Demande de subventions**

Madame Charline DENIS invite le conseil à adopter la demande de subvention relative à la politique de la ville afin de mener différentes actions en 2018.

*Adopté à l'unanimité*

**14) Subventions aux coopératives scolaires**

Monsieur Giovanni BRAY invite le conseil à accorder pour l'année scolaire 2017/2018 une subvention de 5,80 € par élèves pour les 7 écoles.

*Adopté à l'unanimité*

*(Giovanni BRAY ne prend pas part au vote)*

**15) 4L Trophy – Demande de subventions**

Madame LEFEBVRE invite le conseil à octroyer une subvention de 200 € à l'association « L'Agence toutes Pistes » pour le 4L Trophy.

*Adopté à l'unanimité*

**16) Projet d'Initiative Citoyenne (P.I.C.)**

Madame le Maire invite le conseil à accorder une subvention d'un montant de 6 900 € au Club Léo Lagrange qui a accepté de poursuivre sa mission d'association gestionnaire dans le cadre du Projet d'Initiative Citoyenne (ex FPH)

*Adopté à l'unanimité*

**17) Indemnisation des professionnels lésés dans l'exercice de leur activité lors de travaux réalisés par la ville – Délégation au Maire**

Monsieur Voltaire BOUQUE invite le conseil à autoriser la commune à signer le protocole transactionnel avec chaque professionnel lésé dans leur activité par les travaux réalisés par la ville et à verser les sommes dues à chaque professionnel.

Madame DELLA-RICCA demande si une date de versement est prévue. Madame LEFEBVRE répond qu'une date va être sollicitée auprès de la Présidente de la Commission..

Monsieur Guillaume DELBARRE demande le montant de ces indemnisations. Madame LEFEBVRE ne sait pas encore et précise que la délibération ne concerne que les travaux réalisés par la ville de BEUVRY.

*Adopté à l'unanimité*

**18) Gestion de la micro-crèche – Délégation de service public**

Madame Monique GIBON invite le conseil à autoriser Madame le Maire à signer un contrat de délégation de service public avec la Société City Crèche moyennant une participation financière annuelle de la Ville de 62 000 €.

*Adopté à l'unanimité*

**19) Acquisition d'une partie des parcelles cadastrées section AS n° 77 et 73 – Rue des Capucines (Madame DELCLOY Nicole)**

Madame Emmanuelle LEVEUGLE invite le conseil à émettre un avis favorable à l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées section AS n° 77p et AS n° 83p rue des Capucines à Madame DELCLOY Nicole au prix de 1€ le M<sup>2</sup>, dans le cadre de la réalisation de travaux hydrauliques (fossés, bassins de tamponnement).

*Adopté à l'unanimité*

**20) Acquisition d'une partie des parcelles cadastrées section AS n° 80 et 791 – Rue des Capucines**

Madame Emmanuelle LEVEUGLE invite le conseil à émettre un avis favorable à l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées section AS n° 80p et AS n° 791p rue des Capucines à Monsieur Cédric BEHAGUE au prix de 1€ le M<sup>2</sup>, dans le cadre de la réalisation de travaux hydrauliques (fossés, bassins de tamponnement).

*Adopté à l'unanimité*

**21) Incorporation dans le domaine privé communal des parcelles cadastrée section AS 182 et BE 979**

Madame Emmanuelle LEVEUGLE informe le conseil de la proposition de la SA HLM « Habitats Hauts de France » de céder à titre gratuit les reliquats fonciers cadastrés section BE n° 979, AS n° 182 et AC n° 602. Les frais de procédures seront à la charge de la SA HLM « Habitats Haut de France ».

*Adopté à l'unanimité*

**22) Parcelles du SIAZI transférées à tort sur la commune de Labourse – Intégration à l'inventaire communal**

Madame Emmanuelle LEVEUGLE informe le conseil que des parcelles du SIAZI ont été transférées à tort à la commune de LABOURSE lors des écritures de dissolution du SIAZI. Elle invite le le conseil à accepter l'intégration de ces parcelles à l'inventaire communal.

Monsieur DELBARRE demande s'il faudra payer la somme de 504 875 € ?

Madame LEFEBVRE répond non : ces parcelles nous ont été octroyées lors de la dissolution du syndicat.

*Adopté à l'unanimité*

**23) Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane – Modification statutaire – Transfert de compétences en matière de GEMAPI, d'Action Sociale et de Jeunesse**

Madame Nadine LEFEBVRE invite le conseil à approuver les modifications statutaires de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane.

Monsieur DELBARRE fait référence à un article de presse du 11 février dans lequel il était indiqué que l'agglo investissait 2 millions d'euros dans la lutte contre les inondations mais que certaines communes étaient encore oubliées. Est ce que cela ne sera pas un frein à la lutte contre les inondations de la commune ?

Madame LEVEUGLE répond que la GEMAPI sera obligatoire à compter du 1er janvier 2018 mais les communes pourront poursuivre les travaux qu'elles souhaitent. Elle précise que l'article de presse parlait du programme Papylys 3 et dans lequel Beuvry n'était pas repris. Suite à une réunion avec VNF, l'agglo et divers partenaires, une étude sur l'état des murets autour du canal sera réalisée.

Monsieur DELBARRE demande ce qu'il en est de l'unique siphon ? Madame LEVEUGLE explique que l'arrêté préfectoral est attendu suite à l'enquête publique.

Monsieur DELBARRE demande des explication sur le contrat local de santé.

Madame LEFEBVRE répond qu'il s'agit d'avoir une vision globale de la santé sur l'agglomération.

Concernant le Parc photovoltaïque, Monsieur Charles DUMONT demande si la redevance versée à la commune sera la même que celle prévue initialement (10 000 €) ?

Madame LEFEBVRE répond qu'une réunion sera organisée. La participation sera faible mais cette zone polluée sera occupée par une entreprise non polluante.

Monsieur DUMONT souhaite participer à ces démarches.

*Adopté à l'unanimité*

#### **24) Ressources Humaines – Allocation annuelle au personnel – Modification**

Monsieur Arnaud FIGENWALD informe le conseil que le calcul actuel de l'allocation annuelle peut être source de régularisation pour certains personnels. Il propose que le calcul de cette prime soit appliquée en fonction des absences maladie de l'année N-1. Cette modalité entrera en vigueur le 1er janvier 2018.

*Adopté à l'unanimité*

#### **25) Ressources Humaines – Mise en place du RIFSEEP**

Monsieur Arnaud FIGENWALD informe le conseil de la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Il se compose de deux parties :

- I.F.S.E. : Indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise
- C.I.A. : le complément indemnitaire annuel

*Adopté à l'unanimité*

#### **26) Ressources Humaines – Modification des effectifs**

Monsieur Arnaud FIGENWALD invite le conseil à accepter la modification du tableau des effectifs.

*Adopté à l'unanimité*

#### **27) Ressources Humaines – Régime des Congés spéciaux**

Monsieur Arnaud FIGENWALD informe le conseil de l'instauration d'une autorisation d'absence liée à l'hospitalisation du conjoint, des enfants et des parents de l'agent (suivant certaines conditions).

*Adopté à l'unanimité*

#### **28) Dérogation d'ouverture des commerces de détail**

Madame Emmanuelle LEVEUGLE invite le conseil à se prononcer sur l'ouverture des commerces de détail le dimanche.

*Adopté à l'unanimité*

#### **29) SIADBP – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services – exercice 2016**

Madame Emmanuelle LEVEUGLE informe le conseil que le rapport annuel sur le prix et la qualité des services – Année 2016 est consultable en mairie ou en ligne.

#### **30) Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane – Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics – Rapports des délégués – Année 2016**

Madame Emmanuelle LEVEUGLE informe le conseil que les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics – Rapports des délégués – Année 2016

#### **31) Motion**

Madame LEFEBVRE propose au conseil de faire parvenir à Monsieur Edmond MACKOWIAK, Directeur du Centre Hospitalier Germon et Gauthier, à Madame Monique

RICOMES, Directrice de l'Agence Régionale de Santé et Madame Agnès BUZYN, Ministre de la Santé, une motion refusant la fermeture du Service de Cardiologie de l'hôpital, proposée par le conseil communautaire de l'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

*Adopté à l'unanimité*